

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE – DEMANDE D’AUTORISATION D’UN USAGE CONDITIONNEL  
2471-2475, RUE SAINT-PATRICK**

**PRENEZ AVIS** que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **13 décembre 2021 à 19 h**, le conseil statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'immeuble situé au 2471-2475, rue Saint-Patrick, lequel est érigé sur les lots 1 380 724 et 1 573 964 du cadastre du Québec.

Cette demande d'autorisation vise à permettre :

- l'usage « restaurant » pour le local portant le numéro civique 2471, rue Saint-Patrick,

et ce, malgré l'article 137 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre des demandes de renseignements ou des commentaires par écrit, d'ici le **9 décembre 2021**, soit :

- Par courriel à l'adresse [greffesud-ouest@montreal.ca](mailto:greffesud-ouest@montreal.ca)

ou

- Par la poste, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement du Sud-Ouest  
815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage  
Montréal, Québec, H4C 2K4

Les demandes de renseignements ou les commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **9 décembre 2021** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, le 24 novembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire